

Le très hon. MACKENZIE KING: Je remercie le premier ministre de ce qu'il fait pour nous obliger. Nous ne saurions mieux faire, cependant, il me semble, que de continuer l'étude du bill de traduction jusqu'au moment où l'on jugera opportun d'en renvoyer la discussion à une prochaine séance.

Le très hon. M. BENNETT: Nous procédons ainsi, si la Chambre le veut bien. Nous poursuivrons l'étude du bill n° 4 jusqu'à ce qu'il soit à propos d'ajourner la discussion, et puis nous aborderons l'étude de crédits.

LE BUREAU DE TRADUCTION

La Chambre passe à la suite de la discussion, suspendue le mardi, 27 février, sur la motion de l'honorable M. Cahan, tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 4) concernant la création d'un bureau des traductions, et sur l'amendement déposé par M. Chevrier.

M. GEORGES BOUCHARD (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, à la levée de la séance, mardi dernier, j'essayais d'indiquer les solides fondements de la langue française. Je suis fier de ma langue maternelle, mais je déplore que certaines impuretés se soient glissées dans le langage des gens instruits, à cause du milieu, de la rudesse du travail, du mélange des expressions anglaises et françaises et de l'emploi de phrases et d'expressions familières qui ont cours dans le commerce et les professions. De là découle l'impérieuse nécessité de maintenir un haut degré de perfection dans la traduction du français en l'anglais et de l'anglais en français. Si la traduction consistait simplement à substituer un mot d'une langue au mot d'une autre, alors dans notre zèle pour l'économie nous pourrions peut-être installer une machine munie d'un clavier arrangé de façon à ce qu'on obtiendrait le mot français en touchant le mot anglais correspondant, ainsi qu'on utilise la machine à additionner en comptabilité. Mais la traduction est une tâche plus difficile que cela. J'invite la Chambre à tenir compte de ce fait et même un homme d'une haute formation bilingue n'est pas nécessairement un bon traducteur. J'hésiterais moi-même, avec la connaissance que j'ai du français, à entreprendre la traduction de mes propres discours, et si l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) s'attelait lui-même à la besogne, malgré sa longue expérience, il trouverait peut-être la tâche très ardue.

Dans une causerie à la radio sous les auspices de l'Institut professionnel du service

[Le très hon. M. Bennett.]

civil, M. Pierre Daviault, excellent traducteur et auteur bien connu, a dit l'an dernier:

Traduire, ce n'est pas rendre des mots par des mots. Le texte à traduire ne présente au traducteur la pensée de l'auteur qu'à l'état de matière brute à ouvrir. Il faut donner à cette matière la forme qui lui conférera un sens plein. C'est donc faire une composition littéraire. La traduction offre toutes les difficultés inhérentes à la traduction. Il s'y en ajoute une autre. Traduire, ce n'est pas exprimer sa pensée propre, qui est familière, avec laquelle on vit quotidiennement. Le traducteur doit s'assimiler une pensée étrangère, la tourner d'esprit, les nuances d'idée d'un autre. Il lui faut encore se pénétrer d'un style étranger, car la traduction doit rendre le son de l'original.

Je citerai un autre passage du même travail:

Que dire des traquenards du vocabulaire. Il n'y a pas d'équivalents exacts d'une langue à une autre. "D'une langue à une autre, écrit Albert Dauzat dans la *Philosophie du langage*, "il n'y a pas d'équivalents entre les moyens d'expression, et une traduction rigoureusement exacte d'une conversation aussi bien que d'une œuvre littéraire, ne saurait se concevoir. Le faisceau d'idées multiples susceptibles d'être exprimé par un mot varie d'une langue à l'autre, et les associations formées entre elles, à l'aide du terme commun sont trop étroites pour que l'évocation de l'une d'elles n'entraîne pas peu ou prou celle de sa voisine qui est différente suivant l'idiome: il en résultera une altération, insensible peut-être, mais certaine du concept..."

Et vers la fin de son travail, le conférencier a dit:

Le vocabulaire technique, si nombreux, si divers et si changeant, pose des problèmes constants au traducteur. Il n'existe aucun dictionnaire au courant de toutes les modifications qui y sont apportées. Ce n'est que par la lecture d'ouvrages scientifiques écrits dans les deux langues qu'on peut, par des rapprochements, arriver à dresser un lexique. C'est une tâche ardue, patiente, difficile.

Maintenant, à l'appui de cet exposé je citerai un extrait d'un rapport préparé en faveur du corps des traducteurs par un traducteur érudit, un auteur fort distingué, un homme très réputé dans le monde littéraire, le président actuel de la Société royale du Canada et le chef des traducteurs des débats, M. Léon Gérin. Parlant surtout de la traduction des débats, il a dit:

On peut définir pertinemment le travail des traducteurs des débats un travail expert de traduction et de rédaction portant sur les sujets les plus divers, dont plusieurs sont d'ordre technique.

En fonction de l'incessante et multiforme activité des humains, avec leurs visées et leurs moyens d'action toujours changeants, la langue des peuples civilisés est en perpétuel devenir, subit de constantes modifications, tant pour le fond que pour la forme. C'est-à-dire que, dans la traduction des Débats de la Chambre des communes, par exemple, dictionnaires encyclo-